

Index du contenu GRI 2022

Rapport d'activité et de
développement durable 2022



Niveau d'application

Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité essentielle.

Cet Index GRI est conforme à l'Élément d'information 102-55 : Index du contenu GRI.

Tous les éléments d'information sont regroupés dans le rapport selon la série des normes GRI Standards.

Les documents de référence cités dans l'Index GRI sont les suivants. Ils sont tous disponibles sur le site Web du Fonds, au www.fondsftq.com.

- RADD : Rapport d'activité et de développement durable 2022
- RG : Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mai 2022
- EF : États financiers consolidés au 31 mai 2022
- Circ. : Circulaire de la direction 2022

Cet Index GRI présente des renseignements et des données financières établies comme pertinentes par la GRI, mais il ne se substitue aucunement aux états financiers consolidés et autres documents officiels du Fonds.

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
-----------------------	-------	--------------------------	---------------------------

GRI 102 : ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION

Profil de l'organisation	102-1 à 102-13 et G4-FS6
Stratégie	102-14
Éthique et intégrité	102-16
Gouvernance	102-18
Implication des parties prenantes	102-40 à 102-44
Pratiques de reporting	102-45 à 102-56

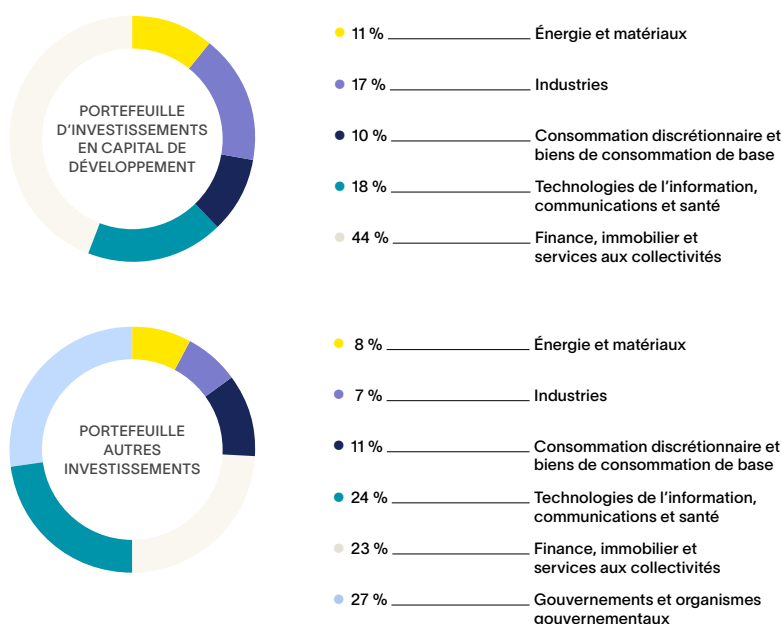
102-1	Nom de l'organisation	<p>Le nom de l'organisation est : Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)</p> <p>Le nom abrégé d'usage courant est : Fonds de solidarité FTQ</p>	Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)
102-2	Activités, marques, produits et services	<p>Le Fonds est actif sur le marché de l'épargne pour la retraite. Les actions du Fonds sont admissibles au régime enregistré d'épargne retraite (REER) et elles donnent droit à des crédits d'impôt. Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds sont de 15 % au Québec et de 15 % au fédéral.</p> <p>Les principales activités du Fonds consistent à recueillir l'épargne des Québécois et à utiliser ces sommes pour effectuer des investissements dans des entreprises à impact économique québécois en capital de développement, principalement dans de petites et moyennes entreprises (PME) situées au Québec. En règle générale, la participation du Fonds dans ces entreprises vise à demeurer minoritaire. Le Fonds investit également le solde des sommes recueillies par l'épargne des Québécois dans des portefeuilles de titres à revenu fixe et d'actions.</p> <p>Depuis 2019, le Fonds agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement des fonds FlexiFonds, une famille de trois fonds communs de placement dont les parts sont distribuées par le courtier en épargne collective FlexiFonds de solidarité FTQ inc. Au cours de la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022, les fonds FlexiFonds ont recueilli des rentrées de fonds de 178 millions \$.</p> <p>Au 31 mai 2022, le Fonds comptait 748 371 actionnaires-épargnants.</p>	<p>RG, p. 4, 6, 12</p> <p>EF, p. 8</p> <p>RADD, p. 4-5, 30-31, 23, 26</p>
102-3	Lieu géographique du siège	<p>Le siège social du Fonds est situé à l'adresse suivante :</p> <p>545, boulevard Crémazie Est Bureau 200 Montréal (Québec) H2M 2W4</p>	EF, p. 8
102-4	Lieu géographique des sites d'activité	Le Fonds est implanté uniquement au Québec.	
102-5	Capital et forme juridique	Le Fonds de solidarité FTQ est une compagnie à fonds social. Il s'agit d'un fonds d'investissement en capital de développement aux origines syndicales, issu à l'initiative de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (F.T.Q.). Le Fonds de solidarité FTQ a été créé par la <i>Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)</i> , laquelle a été sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec le 23 juin 1983 et modifiée par certaines autres lois adoptées subséquemment.	RG, p. 4

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
102-6	Marchés desservis	<p>Pour les produits d'épargne, le Québec est le seul marché desservi.</p> <p>Pour les produits d'investissements en soutien à l'emploi, le Québec représente le principal marché desservi. Le Fonds peut aussi réaliser des investissements hors Québec lorsque ceux-ci génèrent des retombées économiques pour le Québec.</p>	RG, p. 16 à 19

G4-FS6	Pourcentage du portefeuille d'activités d'affaires par région, par taille d'entreprise et par secteur	<p>Le Fonds concentre la majeure partie de ses investissements en capital risqué non garanti, principalement dans de petites et moyennes entreprises (PME) situées au Québec.</p> <p>La catégorie d'actifs Autres investissements est constituée des actifs non investis par le Fonds dans ses entreprises partenaires. Ces autres investissements sont constitués des portefeuilles de titres à revenu fixe et d'actions. Les investissements constituant le portefeuille autres investissements sont concentrés dans les pays développés, tel que le Canada et les États-Unis.</p>	<p>RG, p. 12, 16 à 18</p> <p>RG, p. 21</p> <p>EF, p. 17-18</p>
--------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Répartition sectorielle des investissements, par portefeuille

Au 31 mai 2022

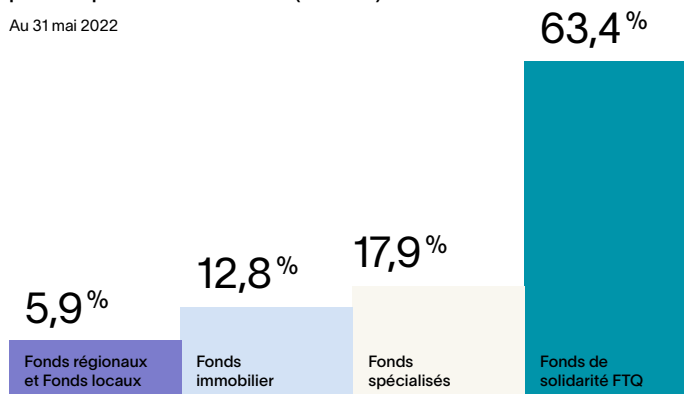


Depuis sa fondation, le Fonds a développé un solide réseau d'investissement qui permet aux entrepreneurs de réaliser leurs ambitions en leur permettant d'avoir accès à du capital patient selon leurs besoins. Le réseau d'investissement du Fonds, qui couvre l'ensemble du territoire québécois, se déploie par l'intermédiaire de cinq sources de capital :

(1) Fonds de solidarité FTQ (2) Fonds régionaux (3) Fonds locaux (4) Fonds immobilier (5) Fonds spécialisés.

Répartition des investissements en capital de développement par composantes du réseau (au coût)

Au 31 mai 2022



ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION		RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
102-7	Taille de l'organisation	Taille de l'organisation et données supplémentaires		RG, p. 5, 6, 13 EF, p. 5, 6 - 29
		Exercices terminés aux 31 mai		
		Actif net (en millions de dollars)	17 421	Investissements en capital de développement (en millions de dollars)
		2022 17 421 2021 17 186 2020 13 794 2011 8 178		2022 1 408 2021 1 133 2020 1 416 2011 733
		Émission d'actions de catégorie A (en millions de dollars)	1 063	Émission d'actions de catégorie C (en millions de dollars)
		2022 1 063 2021 1 162 2020 961 2011 698		2022 30 2021 25 2020 20
		Résultat global (en millions de dollars)	(196)	Valeur de l'action (en dollars)
		2022 (196) 2021 2 889 2020 230 2011 650		2022 52,61 2021 53,21 2020 44,24 2011 25,92
		Actionnaires-épargnants (en nombre)	748 371	Entreprises partenaires (en nombre)
		2022 748 371 2021 723 501 2020 707 935 2011 583 235		2022 3 620 2021 3 437 2020 3 329 2011 2 129

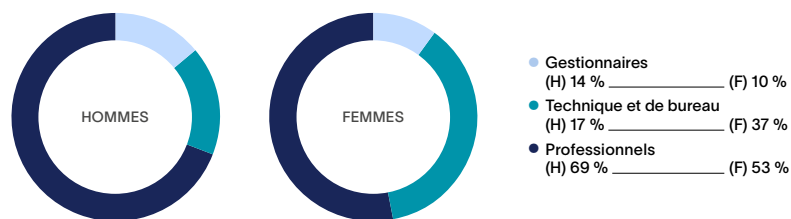
102-8

Informations
concernant
les employés
et les autres
travailleursDes 672 employés permanents qui œuvrent au Fonds, 661 travaillent à Montréal,
10 à Québec et 1 à Pointe-Claire.

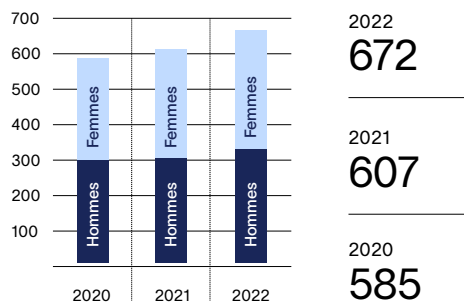
Nombre d'employés permanents	Hommes (48 %)	Femmes (52 %)	Total*
	323	349	672
Par catégorie d'emploi Gestionnaires	Hommes 44	Femmes 37	Total* 81
Par catégorie d'emploi Professionnels	Hommes 224	Femmes 184	Total* 408
Par catégorie d'emploi Technique et de bureau	Hommes 55	Femmes 128	Total* 183

Évolution du capital humain du Fonds

Exercice terminé le 31 mai 2022



Exercices terminés les 31 mai



Âge moyen	Hommes	Femmes	Total*
	47	48	47

* Ces données excluent les filiales du Fonds.

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
102-9	Chaîne d'approvisionnement	<p>L'ensemble des activités liées à la chaîne d'approvisionnement du Fonds est encadré par la Politique d'approvisionnement responsable en biens et services professionnels, dont les objectifs prévoient :</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'assurer la transparence et l'intégrité du processus d'approvisionnement afin de prévenir et de minimiser les conflits d'intérêts, les risques de litiges et le risque de réputation du Fonds ; – d'encadrer les mécanismes de sélection et d'évaluation des fournisseurs dans le but d'obtenir un meilleur rapport qualité/prix et des conditions optimales pour le Fonds. <p>Des critères ont été développés afin de déterminer à quel moment les fournisseurs devaient se conformer aux conditions d'agrément liés aux orientations de développement durable du Fonds. Lorsqu'un fournisseur y est assujéti, un formulaire d'agrément de développement durable lui est envoyé, lequel comprend différentes questions sur ses pratiques sociales et environnementales.</p>	
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	Aucune modification significative.	
102-11	Principe de précaution ou approche préventive	<p>Le Fonds s'est doté d'une <i>Politique cadre de développement durable</i>, en 2014 (révisée en 2016). Cette politique définit les grandes orientations et l'approche du Fonds en matière de développement durable (DD) et d'investissement responsable (IR). Le Fonds favorise le maintien d'une approche responsable d'investissement et de placement, laquelle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux, de gouvernance (« facteurs ESG ») et de DD ; – l'engagement actionnarial ; – l'exclusion ciblée et sectorielle. <p>Afin d'assurer l'intégration optimale des principes de DD dans les activités du Fonds, un plan d'action a été développé pour la période 2018 - 2021. Un nouveau Plan de développement durable est en cours d'élaboration.</p> <p>La <i>Politique cadre de développement durable</i> est en cours de révision et un nouveau Plan de développement durable sera adopté au cours des prochains mois.</p>	
102-12	Initiatives externes	<p>Le Fonds a adhéré aux Principles for Responsible Investment (PRI) en 2011 et répond au questionnaire annuel des PRI sur ses processus et pratiques d'IR. Les réponses à ce questionnaire sont disponibles sur le site Web des PRI. Le Fonds a également adhéré au <i>Global Impact Investing Network (GIIN)</i> en 2020.</p> <p>Depuis 2011, le Fonds a choisi d'aligner sa divulgation de son information en matière de DD aux normes de la <i>Global Reporting Initiative (GRI)</i>.</p>	
102-13	Adhésion à des associations	<p>Le Fonds participe aux activités et groupes de travail d'un grand nombre d'organisations dans tous les secteurs de l'économie, notamment les suivantes : Réseau PRI Québec, Conseil des relations internationales de Montréal, Le Cercle canadien de Montréal, Conseil patronal de l'environnement du Québec, Partenariat climat Montréal, Réseau des femmes d'Affaires du Québec, QuébecInnove, Chambre de commerce du Montréal métropolitain, et plusieurs autres.</p>	
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé		RADD, p. 10 à 13
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	<p>Les actions et les décisions du Fonds sont guidées par ses valeurs : Respect, Intégrité et Solidarité.</p> <p>Des codes d'éthique et de déontologie établissent les règles de conduite et de comportement qui doivent être respectées par le personnel cadre et syndiqué ainsi que par les administrateurs afin de protéger les intérêts du Fonds et de ses actionnaires.</p>	RG, p. 35

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
102-18	Structure de gouvernance	<p>La gouvernance du Fonds est conçue pour lui permettre de réaliser sa mission. Le Fonds porte une attention particulière aux règles de gouvernance tant au niveau de ses investissements, desquels il exige un cadre tant en matière de transparence, d'intégrité et de bonne gouvernance qu'au niveau de sa propre régie d'entreprise. Le Fonds est d'avis que la mise en œuvre et le maintien de saines pratiques de gouvernance sont primordiaux dans la gestion d'une organisation et renforcent la confiance de ses différentes parties prenantes.</p> <p>Le conseil d'administration assume la responsabilité de l'administration des affaires du Fonds. Les administrateurs, qu'ils soient indépendants* ou non, en tant que mandataires du Fonds, doivent s'assurer que les décisions prises le sont dans l'intérêt du Fonds et de l'ensemble de ses parties prenantes.</p> <p>La gestion générale des opérations du Fonds est assurée par un comité de direction, composé de la présidente et cheffe de la direction et de hauts dirigeants. La structure de gouvernance sur laquelle s'appuie le Fonds est composée de comités spécifiques par secteur d'activités et de comités de gestion ainsi que d'instances d'investissements et de structures régionales et locales d'investissement.</p> <p><small>* Les critères d'indépendance des administrateurs sont inscrits dans la <i>Politique relative à l'indépendance des membres du conseil d'administration et de différents comités</i> constitués par le conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ (la « Politique relative à l'indépendance »).</small></p>	RG, 37 à 40 Circ., p. 11 à 16
102-40	Liste des groupes des parties prenantes	<p>Les parties prenantes du Fonds sont définies au sein de sa <i>Politique cadre de développement durable</i> comme les groupes et les individus qui portent intérêt à la mission et aux activités du Fonds et sur lesquels le Fonds a un impact. Les principales parties prenantes du Fonds sont présentées ci-dessous.</p>	RG, p. 17
102-42	Identification et sélection des parties prenantes	<p>Les actionnaires-épargnants</p> <p>Les actionnaires-épargnants représentent toutes les personnes qui détiennent des actions de catégorie A du Fonds. Ils et elles sont âgés de plus de 18 ans et issus de toutes les régions du Québec. C'est maintenant plus d'un travailleur québécois sur six qui possède des investissements au Fonds.</p> <p>Les entreprises partenaires</p> <p>Les entreprises partenaires représentent les investissements en capital de développement du Fonds et de son réseau. Ce sont des entreprises de toutes les régions, de tous les secteurs d'activité et de toutes les tailles qui contribuent au dynamisme de l'économie du Québec. Le Fonds et son réseau procurent à ses entreprises partenaires du capital risqué non garanti et leur offre divers services complémentaires pour les aider à réaliser leurs projets, notamment la formation économique de leurs travailleurs et l'accompagnement sur diverses thématiques.</p> <p>Les responsables locaux et le milieu syndical</p> <p>Les responsables locaux sont les ambassadeurs et ambassadrices du Fonds en milieu de travail. Grâce à plus de 1700 responsables locaux qui font la promotion du Fonds en milieu de travail, le Fonds bénéficie d'un contact direct et constant avec la majorité de ses épargnants et épargnantes afin de leur faire valoir l'importance de bien préparer leur retraite et les avantages d'épargner avec le Fonds. Le milieu syndical est lié à la mission et aux valeurs de respect, d'intégrité et de solidarité du Fonds ainsi qu'à sa vision d'un développement économique local au service des travailleurs et travailleuses de tous les secteurs d'activité du Québec.</p> <p>Les employés</p> <p>Les employés permettent au Fonds d'agir, de faire vivre sa raison d'être ainsi que de mettre en action son ambition de s'investir pour une meilleure société. Les valeurs de respect, d'intégrité et de solidarité tracent le fondement de l'approche humaine des employés dans leurs réalisations.</p>	

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
102-42 (suite)	Identification et sélection des parties prenantes (suite)	<p>La société québécoise</p> <p>La société québécoise regroupe l'ensemble des parties prenantes du Fonds. La mission principale du Fonds est de contribuer au développement et à la prospérité économique du Québec. Le Fonds opère uniquement au Québec et vise à stimuler une culture d'épargne chez les travailleurs et travailleuses. Le Fonds cherche à agir en faveur du mieux-être des collectivités à long-terme pour ainsi contribuer à bâtir une meilleure société.</p> <p>Les instances gouvernementales et les autorités réglementaires</p> <p>La mission et le modèle d'affaires du Fonds sont appuyés par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral. Les actions du Fonds sont admissibles au REER, en plus de donner droit aux crédits d'impôt (15 % au Québec et 15 % au fédéral) pour contribution à un fonds de travailleurs. Le Fonds répond ainsi à deux grands objectifs de politique publique : favoriser l'épargne pour la retraite et combler les besoins des entreprises en matière de capital risqué non garanti. Le Fonds poursuit ces objectifs en cherchant notamment à combler les carences de marché dans toutes les régions du Québec, pour ainsi contribuer à créer, de façon responsable, davantage de richesse pour nos actionnaires-épargnants et de prospérité pour la collectivité, par la création et le maintien d'emplois de qualité. Les autorités réglementaires représentent l'univers réglementé dans lequel le Fonds doit opérer, et ce, de manière conforme. Le Fonds opère selon les lois et règlements de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en matière de valeurs mobilières.</p>	
102-41	Accords de négociation collective	<p>Environ 85 % des employés permanents du Fonds sont syndiqués, comparativement à 95 % des employés temporaires. Au total, 86 % des employés du Fonds sont syndiqués.</p> <p>Les employés non couverts par la convention collective sont les gestionnaires ainsi que les partenaires d'affaires en ressources humaines.</p>	
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	<p>Le Fonds maintient un dialogue constant avec chacun de ses groupes de parties prenantes par le biais d'un ensemble de moyens, selon les circonstances propres à chaque partie prenante.</p> <ul style="list-style-type: none"> — Actionnaires-épargnants : sondages, groupes témoins, communication directe personnalisée, assemblée générale annuelle. — Employés, entreprises partenaires et milieu syndical : dialogue direct et en continu notamment par l'intermédiaire de rencontres formelles et informelles, d'ateliers et de sondages. — Société québécoise : campagnes de promotion, sensibilisation et d'information. — Instances gouvernementales et autorités réglementaires : dialogue constant avec le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, sur les besoins des entreprises et sur l'économie. Ce dialogue se reflète dans les programmes d'investissement du Fonds. Dialogue direct et en continu avec l'AMF. 	
102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	<p>Les actionnaires-épargnants</p> <p>Les actionnaires-épargnants confient leur épargne en souhaitant obtenir un rendement raisonnable. Ils attendent aussi du Fonds qu'il investisse dans des entreprises créatrices d'emplois afin de favoriser le développement économique dans toutes les régions du Québec. Le contexte lié à la pandémie, d'une part, a amené les actionnaires-épargnants du Fonds à augmenter ou à maintenir leur capacité à épargner. D'autre part, certains ont devancé leur décision d'effectuer un rachat complet ou partiel de leurs actions.</p> <p>Les entreprises partenaires</p> <p>Les entreprises partenaires ont été soutenues par le Fonds tout au long de la crise liée à la pandémie qui a entraîné, pour certaines d'entre elles, un ralentissement de leurs activités, au cours de la dernière année. Les professionnels du Fonds ont consenti d'amples efforts dans l'accompagnement de ses entreprises partenaires afin qu'elles reprennent leurs activités dans les meilleures conditions possibles. Le Fonds s'est également penché sur les moyens à déployer pour accompagner ses entreprises partenaires dans leur développement, particulièrement dans le contexte des transitions technologique et énergétique. Au cours de son dernier exercice, le Fonds a poursuivi les discussions avec ses entreprises partenaires afin de mieux comprendre leurs besoins et préoccupations tels que les enjeux liés à la pénurie de main d'œuvre.</p> <p>Les responsables locaux et le milieu syndical</p> <p>Les responsables locaux se préoccupent de plusieurs enjeux liés à la mission du Fonds. Ces enjeux concernent la création et le maintien d'emplois de qualité ainsi que le soutien au développement économique des régions et la participation des travailleurs et travailleuses à ce développement, notamment par la formation. De plus, le mouvement syndical se préoccupe d'une relance post-pandémique plus juste. Le milieu syndical attend du Fonds qu'il se comporte en investisseur responsable, créateur d'emplois et de prospérité.</p>	

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
102-44 (suite)	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés (suite)	<p>Les employés</p> <p>Au cours de la dernière année, le contexte de la pandémie a amené le Fonds à innover et à changer ses façons de faire rapidement. À l'été 2020, un sondage a été lancé pour mieux comprendre la réalité des employés en télétravail. Ceci a permis d'entamer un processus de réflexion afin de définir le nouveau modèle de travail hybride au Fonds. Le nouveau modèle repose sur l'amélioration et le réaménagement des espaces de travail afin de renforcer la cohésion entre les équipes et faire émerger davantage l'intelligence collective, notamment pour favoriser l'innovation. Ce nouvel environnement de travail créera également plus d'opportunités pour faire vivre la culture humaine du Fonds.</p> <p>Avec l'implantation du nouveau progiciel de gestion intégrée réalisée en 2020, les employés peuvent suivre en temps réel leur progrès au niveau de leur carrière et de leur développement professionnel. Cela renforce l'importance pour chacun de se fixer des objectifs professionnels dans le but d'atteindre les grands objectifs d'affaires et organisationnels du Fonds.</p> <p>La société québécoise</p> <p>Le contexte actuel a fait ressortir plusieurs éléments qui apparaissent importants aux yeux de la société québécoise, dont la santé, la solidarité et la lutte aux changements climatiques. Divers sondages tendent à démontrer que la grande majorité des Québécois souhaite une relance qui cible avant tout l'amélioration de la santé, de l'environnement et de la qualité de vie. En ce sens, les Québécois sont de plus en plus intéressés par l'investissement responsable, désiraient être mieux informés sur les produits d'investissement responsable qui existent et seraient enclins à épargner davantage par l'intermédiaire de tels produits financiers.</p> <p>Les instances gouvernementales et les autorités réglementaires</p> <p>Par l'intermédiaire de la loi qui régit le Fonds, le gouvernement québécois exige du Fonds qu'il atteigne un seuil d'investissements dans les entreprises du Québec. Les autorités réglementaires s'attendent quant à elles à ce que le Fonds se conforme aux différentes lois et réglementations en valeur mobilière. Tant les instances gouvernementales que les autorités réglementaires ont démontré de nouvelles préoccupations vis-à-vis certains enjeux de nature environnementale et sociale par des consultations menées auprès des acteurs de l'écosystème financier tels que le Fonds.</p>	
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Les états financiers consolidés du Fonds reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation du Fonds et de sa filiale en propriété exclusive, FlexiFonds de solidarité FTQ inc. (« FlexiFonds »). Ses Rapports de gestion et Rapport d'activité et de développement durable contiennent des données et renseignements relatifs aux activités des composantes de son réseau que sont les Fonds régionaux de solidarité FTQ, les fonds locaux de solidarité FTQ et le Fonds immobilier de solidarité FTQ.	EF, p. 8
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	<p>Le comité de développement durable du Fonds a examiné en 2016 l'ensemble des normes GRI et des éléments d'information (au sens donné à ces mots dans les Standards GRI) afin de se conformer aux quatre principes de contenu de la GRI, soit : la prise en compte des parties prenantes, le contexte de développement durable, la pertinence et l'exhaustivité. Depuis, aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation du Fonds.</p> <p>Ce comité a notamment validé les attentes des parties prenantes et a examiné chacun des éléments d'information, en fonction des quatre normes de la GRI et des éléments d'information propres au complément du secteur financier. Le comité a également mesuré leur importance par rapport au Fonds, aussi bien pour les impacts économiques, environnementaux et sociaux, pour chacun des éléments d'information et de leur influence sur les parties prenantes, que ceux-ci aient été générés ou non.</p>	
102-47	Liste des enjeux pertinents	Tous les enjeux et les éléments d'information pertinents apparaissent dans l'Index GRI.	
102-48	Réaffirmation des informations	Aucune	
102-49	Modifications relatives au reporting	Aucune	

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
102-50	Période de reporting	Le présent rapport couvre l'exercice financier 2021-2022, soit la période du 1 ^{er} juin 2021 au 31 mai 2022.	
102-51	Date du rapport le plus récent	Septembre 2021	
102-52	Cycle de reporting	Le rapport est publié annuellement.	
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	Pour tout commentaire ou question sur le rapport, veuillez communiquer par courriel à l'adresse suivante : findurable@fondsfq.com	
102-54	Déclaration de reporting en conformité avec les normes de la GRI	Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes de la GRI : option de conformité essentielle.	
102-55	Index du contenu GRI	Le présent Index GRI est conforme aux exigences décrites à l'élément d'information 102-55, par la présentation du numéro de l'élément d'information, des numéros de page des rapports complémentaires et des motifs d'omission, le cas échéant.	
102-56	Vérification externe	<p>Le Fonds est responsable de la collecte et de la présentation des éléments d'information du présent Index. Un processus de révision interne d'assurance qualité a été mené par un membre de l'équipe du contrôle financier dans le cadre de la production de l'index.</p> <p>L'information présentée dans le Rapport d'activité et de développement durable 2022 (RADD) et dans le Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mai 2022 (RG) a été produite et validée par des spécialistes de plusieurs secteurs du Fonds et relue par nos auditeurs indépendants. Les États financiers consolidés au 31 mai 2022 (EF) sont audités par deux firmes d'auditeurs indépendants.</p>	

GRI 103 : APPROCHE MANAGÉRIALE

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	Une explication quant à l'importance des enjeux retenus est présentée à titre d'introduction à chacune des catégories de l'Index GRI. Le périmètre y est également précisé.	
103-2	Approche managériale et ses composantes	Une description haut niveau de l'approche managériale est donnée pour les catégories Économie, Environnement et Social. À noter que les éléments d'information sociaux ont été regroupés en quatre grande catégories : (1) Pratiques en matière d'emploi et de travail décent (2) Droits de la personne (3) Communautés locales (4) Responsabilité liée aux produits.	
103-3	Évaluation de l'approche managériale	Plus de précisions sont apportées à certains éléments d'information, au besoin.	

Catégorie Économie

103-1 | 103-2 | 103-3

Le développement économique local est au cœur de la mission du Fonds et de son modèle d'affaires ainsi que des attentes de ses parties prenantes.

La mission du Fonds est intimement liée à l'amélioration de la santé économique de ses actionnaires-épargnants aussi bien que de celle du Québec. Avec le Fonds, les actionnaires-épargnants ont accès à un mode d'épargne pour la retraite plus attrayant et accessible, notamment grâce aux crédits d'impôt et à l'épargne systématique.

L'économie du Québec bénéficie pour sa part d'une source de capital d'investissement non garanti originale, qui permet de canaliser vers des fins productives d'investissement en entreprise des sommes qui seraient autrement stationnées dans des véhicules d'épargne traditionnels ou utilisés pour la consommation de biens et services. La taille du Fonds, l'expertise qu'il a développée dans tous les secteurs de l'économie du Québec, sa capacité à définir et déployer rapidement des outils et des programmes adaptés aux besoins en évolution des entreprises, en font un intervenant reconnu dans l'économie du Québec.

Les objectifs d'affaires du Fonds sont indissociablement liés aux objectifs socioéconomiques définis dans sa mission. Les principaux outils de gestion qui assurent le respect sont : la Loi constitutive du Fonds, qui assure le maintien d'un seuil minimal d'investissements créateurs d'emplois ; la *Politique cadre de développement durable* ; la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* (révisée en mai 2021, puis remise à jour en 2022) ; ainsi que la pratique systématique d'une vérification diligente environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) dans le cadre des décisions d'investissement du Fonds. L'outil utilisé pour réaliser cette vérification diligente est en cours de déploiement à travers le Fonds et son réseau.

L'adoption de la *Politique cadre de développement durable*, en 2014 (révisée en 2016), s'inscrit dans l'approche de gestion intégrée des risques du Fonds, qui lui permet de systématiser la prise en compte des facteurs ESG au même titre que celle des facteurs financiers. Le Fonds favorise le maintien d'une approche responsable d'investissement et de placement et prend en compte ces facteurs et les principes d'investissement responsable dans l'encadrement des risques qu'il entend assumer.

Le Fonds se conforme aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et en assure une vigie continue afin d'en suivre l'évolution et d'en évaluer les impacts. Il assure la gestion des risques de marché, de crédit, de liquidité et de contrepartie par le biais de sa *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*. Il assure la gestion du risque opérationnel et des risques stratégiques et de réputation par le biais de sa structure de gestion et de divers outils et politiques. Ses investissements en capital de développement font l'objet d'une évaluation à leur juste valeur deux fois l'an par l'équipe d'évaluateurs qualifiés du Fonds. Ses états financiers consolidés sont produits semestriellement et sont audités par deux firmes d'auditeurs indépendants.

Ces éléments sont décrits en détail dans le Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mai 2022 (RG) et dans les États financiers consolidés au 31 mai 2022 (EF).

Les normes applicables dans le cadre de cette section sont les suivantes :

GRI 201 : Performance économique

GRI 202 : Présence sur le marché

GRI 203 : Impacts économiques indirects

GRI 204 : Pratiques d'achats

GRI 205 : Lutte contre la corruption

GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel

Le périmètre applicable aux normes de la GRI de cette section est le Fonds de solidarité FTQ, la société québécoise et les instances gouvernementales.

FAITS SAILLANTS

2021-2022

Au cours de l'exercice, le Fonds a investi 1,4 milliard de dollars pour appuyer le développement du Québec grâce à l'épargne des Québécoises et Québécois. Il s'agit du cinquième exercice consécutif au cours duquel le Fonds investit plus de 1 milliard de dollars dans l'économie du Québec.

Fidèle à ses valeurs et à son approche d'investissement à long terme, le Fonds désire générer un rendement sociétal, en plus du rendement financier. Ceci s'est notamment traduit par sa nouvelle ambition de mettre 12 milliards de dollars à contribution pour le développement durable de la société et la planète.

Pour l'accompagner dans la réalisation de cette ambition audacieuse, le Fonds a mis en place une nouvelle équipe en janvier 2022. Nommée Accompagnement aux entreprises et développement durable, cette équipe a le mandat de :

- Concevoir et mettre en œuvre des stratégies, politiques et plans d'action en matière de développement durable à l'échelle du Fonds, de ses filiales et de son réseau ;
- Réaliser des vérifications diligentes ESG dans le cadre de chacune de ses décisions d'investissement pour le Portefeuille investissements en capital de développement ;
et
- Accompagner les entreprises partenaires du Fonds dans l'amélioration de leurs pratiques de développement durable.

GRI 201 : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

201-1

Valeur
économique
directe générée
et distribuée

Valeur économique directe créée (reflétée dans la valeur de l'action)

Exercices terminés aux 31 mai

Produits nets
d'intérêts,
de dividendes
et de distribution
(en millions de dollars)*

566

2022 566
2021 534
2020 520

Gains (pertes)
réalisés et
non réalisés
sur investissements en
capital de développement,
autres investissements
et immeuble de placement
(en millions de dollars)*

(534)

2022 (534)
2021 2 558
2020 (63)

Valeur économique directe distribuée dans la société québécoise

Exercices terminés aux 31 mai

Coûts opérationnels
(achats de biens et
services aux fournisseurs)
(en millions de dollars)*

2020

2021

2022

112

112

124

Salaires et avantages
sociaux des salariés
(en millions de dollars)*

2020

2021

2022

134

147

152

Versements
aux actionnaires
(actions rachetées)¹
(en millions de dollars)*

2020

2021

2022

1 960

1 782

642

Versements à l'État
(taxes et impôts)
(en millions de dollars)*

2020

2021

2022

19

14

4

Investissements dans
la communauté
(dons et commandites)
(en millions de dollars)*

2020

2021

2022

1,3

1,4

1,1

¹ Le Fonds ne verse pas de dividendes.

* Données arrondies au million près, à l'exception des investissements dans la communauté.

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus aux changements climatiques	<p>Le Fonds a adopté en septembre 2018 un plan en faveur d'une transition énergétique juste de manière à permettre aux travailleurs et travailleuses, aux collectivités et aux entreprises de saisir les occasions qui découleront de la nécessaire transition vers une économie sobre en carbone. Ce plan comporte quatre volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Réduire l'intensité carbone de ses investissements (titres cotés en bourse) et initier la mesure de l'intensité carbone pour ses investissements privés – Accompagner les entreprises québécoises dans la transition – Investir dans une économie faible en carbone – Agir en leader de la transition énergétique juste <p>Une reddition de comptes annuelle est réalisée au sein du RADD concernant ce plan.</p>	
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	<p>Le Fonds offre des régimes de retraite à prestations déterminées et un régime d'assurances postérieur à l'emploi aux employés admissibles.</p> <p>Régimes de retraite à prestations définies</p> <p>Les régimes de retraite sont financés par des cotisations provenant à la fois du Fonds et des employés, lesquelles sont basées sur la situation financière et la politique de financement des régimes. Les cotisations du Fonds sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable des employés participant au régime.</p> <p>La responsabilité de ces régimes capitalisés et non capitalisés incombe au Fonds. Pour effectuer la gestion de ces régimes, le Fonds a mis sur pied des comités de retraite, qui pour les assister, ont retenu les services professionnels de gestionnaires de placements, d'actuares et de fiduciaires indépendants.</p>	EF, p. 31 à 34
201-4	Aide financière publique	<p>Le Fonds ne reçoit aucune aide financière publique.</p> <p>Les actionnaires-épargnants du Fonds bénéficient de crédits d'impôt du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral. L'action de catégorie A du Fonds est aussi un produit admissible aux REER.</p>	RG, p. 14
GRI 202 : PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ			
202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	Tous les employés du Fonds reçoivent une rémunération supérieure au salaire minimum.	
202-2	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	Tous les administrateurs, dirigeants et employés sont embauchés au Québec.	
GRI 203 : IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS			
203-2	Impacts économiques indirects substantiels	<p>Par ses investissements dans les entreprises québécoises, le Fonds exerce une importante influence sur la création et le maintien d'emplois de qualité et sur le développement économique de toutes les régions du Québec. Il a développé une expertise d'investissement dans tous les secteurs d'activité économique du Québec. Il soutient et encourage activement l'innovation chez ses entreprises partenaires.</p> <p>En plus de soutenir ses entreprises partenaires financièrement, le Fonds leur offre un accompagnement personnalisé. Depuis la création d'Asthuce en mars 2020, le Fonds a réalisé plus de 212 accompagnements auprès de 110 entreprises réparties dans toutes les régions du Québec, en mettant à contribution les expertises internes du Fonds et d'experts-conseils québécois.</p>	RG, p. 16 - 17

GRI 204 : PRATIQUES D'ACHATS

204-1

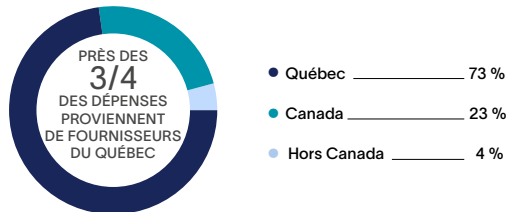
Part de dépenses
auprès de
fournisseurs
locaux

Le Fonds applique sa *Politique d'approvisionnement responsable sur les biens et services professionnels*, qui détermine, sur la base de critères de qualification, le choix du fournisseur en priorisant notamment en fonction des critères suivants : (1) Entreprise partenaire et syndiquée FTQ ou faisant partie du réseau du Fonds (2) Entreprise partenaire ou entreprise syndiquée FTQ au Québec (3) Entreprise syndiquée autre (4) Entreprise québécoise (5) Entreprise canadienne (6) Entreprise autre.

Les achats du Fonds représentent en majorité des contrats de service courants et de services professionnels. La quasi-totalité des achats du Fonds se fait au Québec.

Parts de dépenses des biens et services professionnels du Fonds

Au 31 mai 2022



GRI 205 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

205-1

Activités évaluées
en termes
de risque lié à
la corruption

Le Fonds gère l'ensemble des risques opérationnels, incluant le risque de corruption.

RG, p. 35 - 36

205-2

Communication
et formation
relatives
aux politiques
et procédures
de lutte contre
la corruption

Tous les employés et tous les administrateurs doivent remplir chaque année une déclaration sur la conformité de leur conduite aux codes d'éthique et de déontologie.

RG, p. 35

205-3

Cas avérés de
corruption et
mesures prises

Aucun

GRI 206 : COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL

206-1

Actions en
justice contre le
comportement
anticoncurrentiel
et les pratiques
antitrust

Le Fonds n'est visé par aucune action en justice en matière de comportement anticoncurrentiel ou de pratiques antitrust.

Catégorie Environnement

103-1 | 103-2 | 103-3

Les activités d'investissement du Fonds visent en quasi-totalité des entreprises situées au Québec, où les entreprises sont étroitement encadrées juridiquement et soumises, dans certaines circonstances, à des processus d'examen ouverts à la participation publique.

La vérification diligente ESG menée depuis janvier 2022 permet au Fonds de repérer les enjeux environnementaux financièrement pertinents des entreprises dans lesquelles il souhaite investir. Le dialogue et l'accompagnement l'amène à influencer le comportement des entreprises partenaires dans le sens de la responsabilité sociale et environnementale.

Pour ce qui est de ses activités de placement (portefeuille Autres investissements), elles doivent se conformer à la *Politique cadre de développement durable*, à la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* (révisée en mai 2021) et lorsqu'applicable, doivent se soumettre aux *Principes directeurs en matière d'exercice du droit de vote*.

Le Fonds aspire également à maintenir de hauts standards pour ses propres pratiques organisationnelles. Il employait, au 31 mai 2022, 672 employés permanents dont la majorité travaillaient au siège social (avant la mise en place des directives gouvernementales en matière de santé publique en lien avec le contexte de la pandémie, depuis le printemps 2020), un immeuble certifié LEED v.4 O+M platine et BOMA-Best Platine. Le maintien de cette double certification démontre l'excellence de l'opération des systèmes de l'édifice Louis-Laberge, et ce, de façon continue.

Le Fonds recherche constamment à améliorer ses pratiques environnementales. À cet effet, il s'est doté d'une *Politique de gestion des matières résiduelles*, d'une *Politique de nettoyage écologique* et d'une *Politique de gestion de site*, d'une *Politique d'approvisionnement responsable sur les biens et services professionnels* qui s'applique aux activités du Fonds, et d'une *Directive sur la gestion immobilière* qui encadre l'approvisionnement en biens et services professionnels lors du processus d'approvisionnement lié aux particularités de la gestion immobilière.

Grâce aux politiques, directives et pratiques, le Fonds a déployé plusieurs projets de toutes tailles en matière d'efficacité énergétique et de réduction de la consommation d'eau et de papier, permettant une meilleure performance environnementale de son siège social.

Dans le cadre de l'un des quatre volets du *Plan de transition énergétique juste*, le Fonds s'est engagé à devenir carboneutre, en réduisant au maximum son empreinte carbone directe et indirecte (transport, consommation d'énergie et de ressources) et en compensant certaines de ses émissions de gaz à effet de serre (GES), par l'achat de crédits carbone certifiés.

Enfin, le Fonds a adopté un *Plan de développement durable* sur l'horizon 2018-2021 comprenant des objectifs transversaux qui s'appliquent à ses activités organisationnelles et d'investissement. Ce Plan triennal est actuellement en révision et une nouvelle version devrait être adoptée au cours de l'exercice 2022-2023. Le Fonds accompagne ses employés dans sa démarche de développement durable par diverses mesures incitatives en matière de transport durable. La *Politique de transport durable* du Fonds vise à réduire l'utilisation de la voiture solo, à favoriser le covoiturage, le transport collectif, le transport actif et à diminuer la demande croissante de stationnement afin de réduire son empreinte écologique.

Catégorie Environnement (suite)

103-1 | 103-2 | 103-3

FAITS SAILLANTS

2021-2022

L'assouplissement des mesures sanitaires au cours de l'exercice a permis la reprise de certaines activités. Ceci s'est notamment répercuté sur la performance du Fonds à l'égard de certains indicateurs environnementaux, dont la consommation de papier et les déplacements professionnels des employés.

Par ailleurs, les travaux de réaménagement ont repris à l'édifice Louis-Laberge.

Parmi ces travaux figure la modernisation de l'éclairage de certains étages, qui a permis de remplacer certaines lumières pour favoriser les lumières au DEL et d'installer des dispositifs permettant de moduler l'intensité lumineuse en fonction de la présence des occupants et de l'éclairage naturel.

Le Fonds continue également de compenser son empreinte carbone de portée 1, 2 et 3 par l'achat de crédits carbone certifiés et a maintenu les certifications environnementales de l'édifice Louis-Laberge (BOMA BEST Platine et LEED v.2009 O+M Platine).

Le périmètre applicable aux normes GRI de cette section est le Fonds de solidarité FTQ, et pour certains éléments d'information, l'édifice Louis-Laberge dans son ensemble (incluant ses locataires non liés au Fonds).

Les normes applicables dans le cadre de cette section sont les suivantes :

GRI 301 : Matières

GRI 302 : Énergie

GRI 303 : Eau

GRI 305 : Émissions

GRI 306 : Effluents et déchets

GRI 307 : Conformité environnementale

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
-----------------------	-------	--------------------------	---------------------------

GRI 301 : MATIÈRES

301-1 **Matières utilisées par poids ou par volume** La quantité de matières* consommées pour produire et emballer ses produits et services a augmenté de 138 % comparativement à celle consommée au cours de l'année précédente. Ceci s'explique par la reprise graduelle des activités à l'édifice Louis-Laberge suivant l'assouplissement des mesures gouvernementales et par les périodes d'achalandage accrues causées par la présence plus importante qu'à la normale de fournisseurs du Fonds dans le cadre des travaux de réaménagement.

301-2 **Matières recyclées utilisées** **Matières utilisées pour les activités du Fonds**
Exercices terminés les 31 mai

Matières utilisées (en tonnes)	136,6	Matières renouvelables utilisées (en tonnes)	136,6
2022	136,6	2022	136,6
2021	57,3	2021	57,3
2020	130,3	2020	130,1
2011	159,6	2011	159,1

Matières non renouvelables (en tonnes)	0,1	Matières utilisées étant fabriquées à partir de matières recyclées (en pourcentage)	80,8 %
2022	0,1	2021	80,8
2021	0,0	2020	99,9
2020	0,2	2019	96,3
2011	0,5	2011	94,6

* Les produits considérés sont le papier et les enveloppes, le matériel promotionnel, les envois aux actionnaires et les cartouches d'encre.

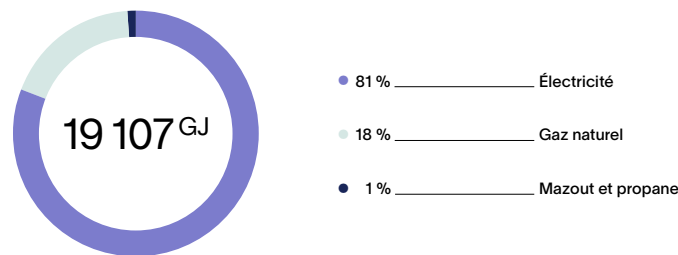
GRI 302 : ÉNERGIE

302-1

Consommation
énergétique
au sein de
l'organisation

La consommation d'énergie de l'édifice Louis-Laberge (incluant tous les autres locataires occupants et les espaces de stationnement) est de 19 107 Gigajoules (GJ), dont 15 551 (GJ) est issue de sources renouvelables (hydroélectricité) et 3 556 GJ de sources non renouvelables (gaz naturel, mazout et propane) pour l'exercice 2021-2022.

Au 31 mai 2021



La consommation énergétique normalisée pour l'année 2021-2022 a été similaire à celle de 2020-2021. La normalisation permet d'ajuster la consommation énergétique aux conditions météorologiques de l'année en cours et d'ainsi tenir compte des variations de la température extérieure.

302-2

Consommation
énergétique
en dehors de
l'organisation

La consommation totale d'énergie en dehors de l'organisation comprend les activités liées au transport d'affaires, au navettage des employés (domicile-siège social du Fonds) et aux services de la messagerie.

La consommation totale d'énergie à ce chapitre a été de 3 556 GJ*, dont la majorité (3 293 GJ) est attribuable au transport d'affaires, et à la messagerie. Une réduction notable des déplacements domicile-siège social a été constatée pour l'année 2021-2022, en raison du fait que la majorité des employés ont effectué du télétravail (93 %) au cours de la période.

* La méthodologie utilisée par le Fonds dans le calcul de sa consommation énergétique en dehors de l'organisation, spécifiquement pour les activités de navettage de ses employés, est basée sur un sondage mené sur les habitudes de transports de ses employés. Étant donné la continuité du télétravail tout au long de l'année, le sondage n'a pas été réalisé et la donnée a plutôt été estimée pour le 7 % des employés (en moyenne) s'étant déplacé au bureau chaque semaine au cours de la période. La réduction constatée par rapport à l'exercice précédent est une estimation.

302-3

Intensité
énergétique

L'intensité énergétique 2021-2022 de l'immeuble du Fonds est de 14,8 ekWh/pi²/an (considérant une superficie de 359 719 pi² qui exclue les espaces de stationnement), pour une consommation énergétique totale de 19 107 GJ.

Exercices terminés aux 31 mai

Intensité énergétique*	2020	2021	2022
(ekWh/pi ² /an)	15,8	14,3	14,8

Avec une intensité énergétique de 14,8 ekWh/pi²/an pour l'exercice 2021-2022, l'édifice Louis-Laberge se compare favorablement à la moyenne 2020 des immeubles certifiés BOMA BEST Québec (25,6 ekWh/pi²/an). Par ailleurs, la cote « Energy Star » positionnait le bâtiment parmi les 1 % les plus efficaces en Amérique du Nord en date du 31 décembre 2021.

* Le Fonds présente son intensité énergétique selon la méthodologie tirée du *Rapport national sur l'immobilier écoresponsable 2021* de BOMA Canada. La donnée comparative provient également de ce rapport. En date de rédaction de l'Index GRI, la version 2022 du Rapport national sur l'immobilier écoresponsable de BOMA Canada n'était pas disponible. Les données de 2021 ont ainsi été reconduites à titre comparatif.

302-4

Réduction de la
consommation
énergétique

Pour ce qui est de l'énergie consommée au siège social, si aucun projet d'économie d'énergie n'avait été mis en place depuis 2011, la consommation d'énergie pour l'exercice 2021-2022 aurait été 41 % plus élevée.

Au 31 mai 2022



Au cours de l'exercice 2021-2022, le Fonds a poursuivi la modernisation de son éclairage au DEL dans le cadre des travaux de réaménagement des étages de bureau. Par ailleurs, un nouveau système d'éclairage a été installé, permettant de moduler l'intensité lumineuse en fonction de la présence des occupants et de l'éclairage naturel.

GRI 303 : EAU ET EFFLUENTS

303-3

Prélèvement
d'eau

L'édifice Louis-Laberge est approvisionné en eau par le réseau d'aqueduc de la Ville de Montréal. L'eau est consommée pour les besoins sanitaires de tous les occupants de l'immeuble.

Pour l'exercice 2021-2022, le volume d'eau prélevé est de 8 231 m³ ce qui représente une augmentation de 29 % par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation de la consommation d'eau est notamment attribuable au retour progressif des employés à l'édifice Louis-Laberge. Ceci d'eau, la consommation d'eau pour l'exercice 2021-2022 demeure largement inférieure à celle des niveaux pré-pandémiques.

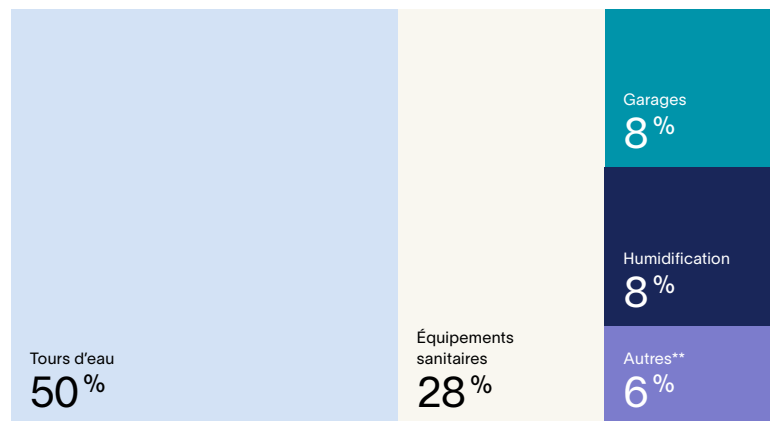
Volume d'eau
prélevé par année*

8 231 m³

Exercices terminés aux 31 mai

(en m³)

2022	8 231
2021	6 382
2020	11 518
2019	14 505
2011	30 899



Malgré une augmentation de l'intensité de consommation d'eau en 2021-2022 (156 L/m² par rapport à 121 L/m² pour l'année précédente), l'édifice Louis-Laberge se compare favorablement à la moyenne des immeubles certifiés BOMA BEST Québec (640 L/m² en 2020).

* Le Fonds présente son intensité de consommation d'eau selon la méthodologie tirée du *Rapport national sur l'immobilier écoresponsable 2021* de BOMA Canada. La donnée comparative provient également de ce rapport. En date de rédaction de l'Index GRI, la version 2022 du Rapport national sur l'immobilier écoresponsable de BOMA Canada n'était pas disponible. Les données de 2021 ont ainsi été reconduites à titre comparatif.

** Autres occupants et activités : Van Houtte, Gymtonik, Lave-auto, irrigation terrain, circuit d'eau

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
303-4	Rejet d'eau	<p>Les rejets d'eau de l'édifice Louis-Laberge proviennent en majorité des équipements sanitaires (2 333 m³), du nettoyage des garages (671 m³), des tours de refroidissement (559 m³). Cette eau usée est rejetée dans le réseau d'égouts de la Ville de Montréal. Des analyses régulières sont réalisées afin d'assurer la qualité des eaux usées rejetées et de respecter la réglementation.</p> <p>Durant cet exercice, le volume de rejet d'eau est de 3 851 m³.</p>	
303-5	Consommation d'eau	<p>Au cours de l'exercice, la consommation d'eau* du Fonds a été de 4 380 m³, majoritairement attribuable à l'utilisation d'eau pour l'opération des tours d'eau de refroidissement (3 514 m³) et pour le système d'humidification (655 m³). Les autres sources de consommation d'eau (circuit d'eau chaude et froide et arrosage), compte pour 212 m³, soit moins de 5 % de la consommation d'eau du Fonds.</p> <p>* La méthodologie de calcul de la consommation d'eau provient de la différence entre l'eau prélevée (GRI303-3) et l'eau rejetée (GRI303-4).</p>	

GRI 305 : ÉMISSIONS

Émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par le Fonds

Exercices terminés aux 31 mai

305-1

Émissions
directes de
GES (portée 1)Portée 1 :
Émissions directesgénérées par la combustion du gaz naturel et
du mazout et à des fuites de gaz réfrigérant
(tonnes d'équivalent CO₂)

2022	212
2021	148
2020	127

212
tCO₂éq

305-2

Émissions
indirectes de
GES (portée 2)Portée 2 :
Émissions indirectesgénérées par l'achat d'électricité
(tonnes d'équivalent CO₂)

2022	8
2021	6
2020	9

8
tCO₂éq

305-3

Autres émissions
indirectes de
GES (portée 3)Portée 3 : Autres
émissions indirectesgénérées par le transport d'affaires, le navettage
des employés, le service de messagerie,
l'AGA et la gestion des matières résiduelles
(tonnes d'équivalent CO₂)

2022	257
2021	115
2020	1 030

257
tCO₂éq

Total des émissions de GES

(tonnes d'équivalent CO₂)

2022	477
2021	269
2020	1 166

477
tCO₂éq

Au cours de l'exercice, les émissions de GES (portée 3) générées par les activités de télétravail ont été incluses dans le calcul, selon la méthodologie de l'Agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en adaptant celle-ci au contexte du Québec. L'estimation des activités de télétravail est de 11,3 tCO₂éq. Le navettage des employés est de 17,6 tCO₂éq et le transport d'affaires est de 225,7 tCO₂éq.

La majorité des émissions du Fonds sont compensées par l'achat de crédits carbone.

Le périmètre de cet élément d'information est délimité par les émissions de l'ensemble des employés du Fonds ainsi que les émissions de l'Édifice Louis-Laberge. Pour les émissions de portée 2 (émissions indirectes), elles excluent les locataires occupants, autres que les employés du Fonds.

305-4

Intensité
des émissions
de GES

Au 31 mai 2022, l'intensité des émissions de GES du Fonds a augmenté de près de 42 % principalement en raison de la quantité de gaz naturel consommée au cours de l'exercice.

**Intensité
des émissions de GES**

0,61

(tonnes éq. CO₂/pi²/an)

2022	0,61
2021	0,43
2020	0,38

GRI 306 : DÉCHETS

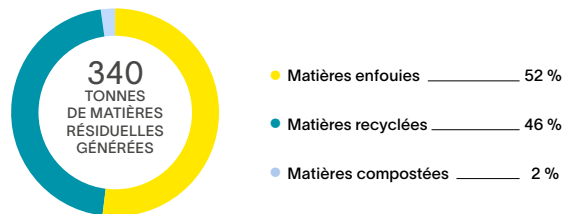
306-2

Déchets par
type et méthode
d'élimination

Les activités du siège social ont généré 340 tonnes de matières résiduelles.

Répartition des matières résiduelles générées, par méthode d'élimination

Au 31 mai 2022



Une très grande partie des matières résiduelles générées provient des projets de rénovation et de réaménagement des espaces de travail (80 %). La proportion des matériaux de construction récupérés a augmenté de 32 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de la sélection de nouveaux fournisseurs pour la gestion des résidus de construction.

Le Fonds génère une faible quantité de matières dangereuses résiduelles (MDR) représentant moins de 1 % du poids total de matières totales générées. Ces matières (ampoules, piles, batteries de cellulaires et autres petits produits électroniques) sont récupérées en totalité par un organisme spécialisé.

GRI 307 : CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE

307-1

Non-conformité
à la législation et à
la réglementation
environnementales

Le Fonds n'est visé par aucune action en justice ou avis de non-conformité à la législation et à la réglementation environnementale.

Catégorie Sociale

PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE TRAVAIL DÉCENT

103-1 | 103-2 | 103-3

Le Fonds agit grâce à ses employés. La performance, l'efficacité et l'agilité du Fonds dépendent de l'engagement, de l'expertise et du professionnalisme de son capital humain. Le développement des talents, la santé, la sécurité et le bien-être de ses employés sont ainsi de première importance pour le Fonds.

Le Fonds, tout comme ses employés, est assujéti aux lois et normes du travail en vigueur au Québec. Tous les employés du Fonds bénéficient des protections sociales et du travail prévues par la loi. Les principales conventions internationales concernant le travail sont en vigueur au Québec.

Les relations entre le Fonds et ses employés sont notamment encadrées par des politiques de gestion des ressources humaines, dont l'unité responsable du suivi et de l'application est la Vice-présidence aux ressources humaines. Les politiques du Fonds prévoient l'égalité de la rémunération et des chances, tout en favorisant un milieu de travail inclusif. De nombreuses autres pratiques de gestion et de développement des ressources humaines sont en place, afin d'assurer la santé, la sécurité et l'épanouissement des employés du Fonds. Ces pratiques sont détaillées à chacun des éléments d'information pertinents ci-dessous. Par ailleurs, la convention collective adoptée par le Fonds et ses employés vise à favoriser les bonnes relations de travail, en fournissant une base d'entente mutuelle sur les conditions de travail et en établissant les mécanismes appropriés pour le règlement des difficultés qui peuvent survenir. La convention collective s'applique à tous les salariés du Fonds, permanents et temporaires, hormis les gestionnaires et les partenaires en ressources humaines.

Les employés du Fonds travaillent dans des immeubles où l'environnement de travail fait l'objet d'une attention constante. L'obtention par l'édifice Louis-Laberge du plus haut niveau de la nouvelle certification LEED (v.4 O+M platine) pour l'exploitation et l'entretien d'édifices existants en 2020 atteste d'ailleurs de la volonté du Fonds à offrir un environnement de travail sain à ses employés.

Les normes applicables dans le cadre de cette section sont les suivantes :

GRI 401 : Emploi

GRI 402 : Relations employés/direction

GRI 403 : Santé et sécurité au travail

GRI 404 : Formation et éducation

GRI 405 : Diversité et égalité des chances

Le périmètre applicable aux normes de la GRI de cette section est le Fonds de solidarité FTQ.

FAITS SAILLANTS

2021-2022

Le Fonds a poursuivi ses travaux de réaménagement des espaces de travail au cours de l'exercice, en adaptant certains d'entre eux à la nouvelle réalité de travail en mode hybride.

Le Fonds poursuit également ses efforts en matière de diversité et d'inclusion, avec la nomination d'une nouvelle femme au comité de direction. Ceci porte ainsi la représentation des femmes au comité de direction à 50 %.

Au cours de l'exercice, une formation sur l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) a été dispensée à l'ensemble des employés impliqués dans le processus d'investissement du Fonds ainsi qu'aux membres de ses comités d'investissement et des Fonds régionaux.

GRI 401 : EMPLOI

401-1

Recrutement
de nouveaux
employés
et rotation du
personnel

Au cours de l'année 2021-2022, le Fonds a accueilli 119 nouveaux employés permanents (58 femmes et 61 hommes). En comprenant les départs et les retraites ainsi que les embauches, le nombre total d'employés permanents s'est établi à 672 pour l'année.

Le taux de roulement du personnel s'est établi à 3,28 % (excluant les départs à la retraite) pour l'exercice 2021-2022.

Mouvement de personnel

Au 31 mai 2022

Nombre d'employés permanents	Hommes (48 %)	Femmes (52 %)	Total
	323	349	672
Embauches (Embauches et permanences incluses)	61	58	119
Retraites	(13)	(16)	(29)
Départs	(18)	(7)	(25)

401-2

Avantages
accordés aux
salariés à temps
plein et non
aux employés
temporaires ou à
temps partiel

Les employés permanents bénéficient d'un régime de retraite à prestation déterminées, d'une couverture médicale et dentaire complète, et ce, en plus d'une assurance vie et d'une assurance invalidité de courte et longue durée. Ces avantages sont accessibles dès l'embauche ou l'obtention de la permanence, le cas échéant.

Les employés temporaires ont accès au même régime de retraite, à la même couverture médicale et dentaire, ainsi qu'à l'assurance invalidité de courte durée. Ils ne bénéficient cependant pas de l'assurance vie ni de l'assurance invalidité de longue durée. Ces avantages sociaux sont accessibles une fois l'atteinte d'un niveau d'heures travaillées.

Le Fonds émet chaque année à ses employés permanents des actions de catégorie A du Fonds de solidarité FTQ, dont le nombre varie en fonction des années d'ancienneté. Les employés temporaires peuvent également bénéficier de cet avantage, au prorata des actions qu'ils ont acquises par retenues sur le salaire dans les 12 derniers mois.

EF, p.28 et 31

401-3

Congé parental

Au cours de la période couverte par ce rapport, 40 employés permanents du Fonds (24 femmes et 16 hommes – 31 professionnels et 9 membres du personnel technique et de bureau) ont bénéficié de congés de maternité, de paternité ou d'adoption.

Toutes les personnes ayant bénéficié de ces congés sont encore à l'emploi du Fonds.

GRI 402 : RELATIONS EMPLOYÉS/DIRECTION

402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	La convention collective signée en 2019 pour une durée de quatre ans prévoit que l'employeur avise par écrit le syndicat un mois à l'avance de tout projet de restructuration ou de suppression de service.
-------	----------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

GRI 403 : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-1	Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction	<p>Le Fonds met en œuvre les mesures de prévention nécessaires pour protéger ses salariés contre toute atteinte à leur santé, à leur sécurité et à leur bien-être.</p> <p>Afin d'assurer l'efficacité de ces mesures, un comité de santé et sécurité au travail (SST) paritaire est en place. Composé de trois (3) gestionnaires et (3) employés, ce comité représente l'ensemble des employés. Ces membres peuvent faire enquête sur toute situation concernant la santé, la sécurité ou le bien-être d'un ou de plusieurs salariés. Le comité SST s'assure également de mettre à la disposition des équipes bénévoles certaines ressources afin qu'elles soient bien outillées dans la gestion des risques d'incidents. Parmi ces ressources figurent le <i>Guide aux employés portant sur les consignes de sécurité de l'Édifice Louis-Laberge</i>, le <i>Plan de rassemblement</i> et le <i>Processus d'évacuation de l'immeuble</i>.</p> <p>Un comité d'aide aux employés (CAE), également paritaire, est responsable de la conception et du déploiement d'activités d'information, de formation ou autres permettant d'améliorer le mieux-être de l'ensemble du personnel du Fonds. Le comité est composé de quatre (4) gestionnaires et de quatre (4) employés. Au cours de la dernière année, le comité CAE a organisé plusieurs activités de sensibilisation portant sur divers sujets, dont la santé mentale.</p> <p>Le comité opérationnel a poursuivi son mandat afin d'assurer la sécurité des employés et de piloter l'opérationnalisation et la communication des décisions en rapport avec la situation de pandémie.</p>
403-2	Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail	<p>Au cours de l'exercice 2021-2022, le taux d'absentéisme des employés permanents a été de 4,69 %. Ce taux inclut les congés de maladie/personnel et sans-solde, ainsi que les absences d'invalidité/SAQ/CNESST. Les absences de type maternité/paternité ou parental ne sont pas considérées.</p> <p>Pour la même période, nous avons eu deux incidents sans perte de temps, ainsi que deux accidents de travail avec perte de temps. Nous n'avons aucune maladie professionnelle ni décès lors du présent exercice.</p>
403-3	Travailleurs chez lesquels le taux d'incidence et le risque de maladies professionnelles sont élevés	<p>Les différents comités paritaires en place ainsi que les mesures et programmes de santé, sécurité et bien-être déployés par le Fonds visent à réduire les risques d'accidents de travail et de maladies professionnelles.</p> <p>Plusieurs projets de rénovation et réaménagement des espaces de travail sont actuellement en cours afin de les adapter à la nouvelle réalité de retour au travail, soit le mode de travail hybride. Ces projets visent à assurer aux employés du Fonds un environnement de travail ergonomique, ouvert, moderne et technologique favorisant le bien-être physique et mental ainsi que la collaboration, l'innovation et l'efficacité.</p>
403-4	Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats	La convention collective continue de prévoir le traitement de ces questions au sein du comité syndical.

GRI 404 : FORMATION ET ÉDUCATION

404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé ^{1,2}	Par catégorie d'emploi			
		Gestionnaires	Nombre d'employés ayant participé à une formation ³	Nombre total d'heures de formation	Moyenne d'heures de formation par employé
			87	257	3
		Professionnels	Nombre d'employés ayant participé à une formation	Nombre total d'heures de formation	Moyenne d'heures de formation par employé
			415	1 179	3
		Technique et de bureau	Nombre d'employés ayant participé à une formation	Nombre total d'heures de formation	Moyenne d'heures de formation par employé
			193	477	2
		Temporaires et étudiants	Nombre d'employés ayant participé à une formation	Nombre total d'heures de formation	Moyenne d'heures de formation par employé
			141	613	4
		Total	Nombre d'employés ayant participé à une formation	Nombre total d'heures de formation	Moyenne d'heures de formation par employé
			779	2 526	3
		Par genre			
		Femmes	Nombre d'employés ayant participé à une formation	Nombre total d'heures de formation	Moyenne d'heures de formation par employé
			398	1 253	3
		Hommes	Nombre d'employés ayant participé à une formation	Nombre total d'heures de formation	Moyenne d'heures de formation par employé
			381	1 273	3

1. Données arrondies à l'unité

2. Les heures de formations indiquées proviennent uniquement du système de gestion des formations et excluent les formations suivies hors de celui-ci.

3. Comme plusieurs employés ont changé de catégorie d'emploi en cours d'année, le même employé aurait pu suivre une formation dans deux catégories d'emploi différentes. Conséquemment, il n'est pas possible de calculer directement la somme des employés en additionnant le nombre d'employés par catégorie d'emploi.

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
-----------------------	-------	--------------------------	---------------------------

404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	<p>Des formations internes sont offertes chaque année à l'ensemble des employés du Fonds afin de les sensibiliser aux différentes politiques et pratiques du Fonds ainsi que d'assurer la mise à niveau de leurs connaissances et compétences. Ces formations visent également à assurer que les employés possèdent les qualifications pour occuper les postes auxquels ils aspirent.</p> <p>Le Fonds offre la possibilité de rembourser les frais de scolarité engagés pour suivre des cours de formation continue à temps partiel aux employés qui souhaitent acquérir ou perfectionner certaines connaissances reliées à leur champ d'activités.</p> <p>Un congé sans traitement pour études d'une durée maximale de douze (12) mois est accessible aux salariés permanents qui en font la demande.</p> <p>Une formation de préparation à la retraite d'une durée d'une (1) journée et une formation de transition à la retraite d'une durée de trois (3) jours sont également offertes à tout employé.</p>	
-------	-----------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	<p>Tous les employés permanents prennent part au processus de gestion de la performance, qui vise à établir et évaluer l'atteinte d'objectifs de performance et à définir un plan de développement des compétences.</p> <p>Pour certains secteurs d'activités et catégories d'emplois, tels que les secteurs de l'investissement et des affaires corporatives, le Fonds a mis en place un plan de progression de carrière qui vise à encadrer et favoriser leur développement professionnel.</p>	
-------	----------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

GRI 405 : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	<p>Le comité de direction est composé de 4 femmes et de 4 hommes, pour une représentation féminine de 50 %. Le conseil d'administration du Fonds est constitué de 19 administrateurs, dont le président et chef de la direction du Fonds. Le conseil se compose de 6 femmes et 13 hommes, pour une représentation féminine de 32 %.</p> <p>Le comité de gouvernance et d'éthique est responsable de s'assurer d'une diversité de compétences et d'expériences au sein du conseil d'administration et de ses comités. Pour l'élection des sept administrateurs indépendants au conseil, le comité de gouvernance et d'éthique doit recommander, dans la mesure du possible et en tenant compte des besoins du conseil en termes de compétences et d'expérience, des candidats permettant la représentativité minimale de 40 % des deux genres au conseil d'administration et à ses comités.</p>	Circ., p. 13
-------	------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	<p>Le salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes, au 31 mai 2022 est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Gestionnaires : 99,6 % — Professionnels : 99,3 % — Personnel technique et de bureau : 99,7 % <p>La structure salariale respecte la législation applicable en matière d'équité salariale.</p>	
-------	-------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Catégorie Sociale

DROITS DE LA PERSONNE

103-1 | 103-2 | 103-3

Les activités du Fonds se déroulent au Québec, dans une province et un pays où les droits de la personne et du travail sont reconnus et codifiés dans des lois dont l'application est surveillée par des organismes dédiés (par exemple, la Commission des relations de travail, la Commission des droits de la personne) et par les tribunaux.

Le Fonds a été créé sur la base de valeurs d'inspiration syndicale telles que le respect, l'intégrité et la solidarité. Ces valeurs balisent l'ensemble de ses relations avec ses employés, ainsi que les actions des employés envers les différentes parties prenantes du Fonds, tout comme l'ensemble de ses activités d'investissement.

Le Fonds est conscient des répercussions possibles de ses investissements et de ses autres investissements en matière de respect des droits de la personne. La *Politique cadre de développement durable* vise d'ailleurs à établir le cadre de référence que le Fonds entend prendre en matière de développement durable et d'investissement responsable, tout en précisant les pratiques et les processus applicables à ses deux grands portefeuilles.

Certaines de ces pratiques s'appliquent aux deux portefeuilles : principes directeurs en matière d'exercice du droit de vote, dialogues actionnariaux avec les entreprises, exclusions ciblées, notamment. D'autres pratiques sont adaptées à la nature de chacun des deux portefeuilles. À titre d'exemple, le Fonds réalise une vérification diligente ESG comprenant l'analyse de plusieurs indicateurs sociaux dans le cadre des décisions d'investissements prises par le secteur Placements privés et investissements d'impact.

Le Fonds aspire également à maintenir de hauts standards pour ses propres pratiques organisationnelles. L'adoption de la *Politique d'approvisionnement responsable des biens et services professionnels* vise à promouvoir les pratiques d'approvisionnement responsables, éthiques et respectueuses des principes liés à la mission, aux valeurs et aux activités du Fonds. Par ailleurs, le Fonds priorise les fournisseurs dont les employés sont syndiqués, ainsi que ses propres entreprises partenaires.

Tous les employés du Fonds sont syndiqués, à l'exception des gestionnaires et des partenaires en ressources humaines. La convention collective fait l'objet d'une négociation à chaque échéance.

Les normes applicables dans le cadre de cette section sont les suivantes :

GRI 406 : Lutte contre la discrimination

GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective

GRI 412 : Évaluation des droits de la personne

Le périmètre applicable aux normes de la GRI de cette section est le Fonds de solidarité FTQ.

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
-----------------------	-------	--------------------------	---------------------------

GRI 406 : LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

406-1	Cas de discrimination et mesures correctrices prises	Le Fonds applique sa <i>Politique contre le harcèlement en milieu de travail</i> , adoptée en 2004 et révisée en 2015. Aucun cas de discrimination n'est à déclarer pour le présent exercice.	
-------	------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

GRI 407 : LIBERTÉ SYNDICALE ET NÉGOCIATION COLLECTIVE

407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	Aucun	
-------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------	--

GRI 412 : ÉVALUATION DES DROITS DE LA PERSONNE

412-3	Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de la personne	<p>Le Fonds a adopté en 2014 sa <i>Politique cadre de développement durable</i> (révisée en 2016), qui définit ses grandes orientations et son approche générale en matière de développement durable et d'investissement responsable. Cette politique s'applique à toutes les activités du Fonds, et plus particulièrement à ses activités d'investissement.</p> <p>L'approche d'investissement responsable, et plus particulièrement d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), est adaptée à la nature de chacun des deux portefeuilles du Fonds :</p> <p>Portefeuille d'investissements en capital de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> – Vérification diligente des aspects légaux, financiers et environnementaux – Vérification diligente ESG, qui comprend l'analyse d'indicateurs sociaux – Conformité au code de conduite à l'international, le cas échéant – Exercice des droits de vote conformément aux <i>Principes directeurs en matière d'exercice du droit de vote</i> (2018) pour les actions cotées en bourse. Ce processus est adapté à la réalité des entreprises privées. <p>Portefeuille autres investissements</p> <ul style="list-style-type: none"> – Revue annuelle des émetteurs, pouvant mener à des exclusions du portefeuille (ex. : performance ESG déficiente) – Exercice des droits de vote conformément aux <i>Principes directeurs en matière d'exercice du droit de vote</i> (2018) pour les actions cotées en bourse <p>Par ailleurs, le Fonds se réserve le droit d'exclure de ses portefeuilles toute entreprise dont les activités ou les pratiques vont à l'encontre de ses valeurs. La <i>Politique cadre de développement durable</i> prévoit notamment l'exclusion des entreprises ayant un historique de non-respect des normes de travail ou législation concernant les droits de la personne.</p>	
-------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Catégorie Sociale

COMMUNAUTÉS LOCALES

103-1 | 103-2 | 103-3

Par son action, le Fonds vise à soutenir l'épanouissement socio-économique des communautés locales québécoises.

Le Fonds est conscient de l'impact que peut avoir un investissement dans une communauté, surtout dans les régions moins densément peuplées ou dotées d'un tissu économique et industriel plus fragile. L'un des quatre volets de sa mission consiste d'ailleurs à soutenir le développement économique et la création et le maintien d'emplois dans toutes les régions du Québec.

Afin de minimiser les risques potentiels d'un investissement sur les communautés locales, le Fonds a recours à un processus de vérification diligente ESG rendant compte d'un large éventail de critères sous-jacents à la dimension sociale.

En plus de son impact sur l'économie et l'emploi, le Fonds vise à stimuler l'épargne auprès des Québécois.

Le Fonds aspire également à maintenir de hauts standards pour ses propres pratiques organisationnelles. Le Fonds soutient des organismes à but non lucratif partout au Québec, par le biais de son action philanthropique. Ses dons et commandites sont encadrés par sa *Politique en matière de dons et commandites (2018)*.

Le Fonds assure de maintenir un dialogue transparent et en continu avec les différents paliers gouvernementaux, participant ainsi aux réflexions entourant l'épargne et l'investissement. Le Fonds s'abstient de toute contribution de nature politique, en argent ou en services, et de tout débat de nature partisane.

Les normes applicables dans le cadre de cette section sont les suivantes :

GRI 413 : Communautés locales

GRI 414 : Politiques publiques

Le périmètre applicable aux normes de la GRI de cette section est le Fonds de solidarité FTQ.

FAITS SAILLANTS

2021-2022

En janvier 2022, une nouvelle équipe a été créée : Accompagnement aux entreprises et développement durable. Parmi les responsabilités de cette nouvelle équipe figure la réalisation de vérifications diligentes ESG dans le cadre du processus d'investissement du Fonds. Un outil d'intégration de ces facteurs a été développé et est en cours de déploiement au sein des équipes. Cet outil permet notamment de capturer les impacts d'un investissement sur différentes parties prenantes, comme les travailleurs, les fournisseurs et les communautés locales.

Le Fonds a poursuivi son appui aux organismes à vocation sociale, communautaire et environnementale par son programme de dons corporatifs. À titre d'exemple, le Fonds appuie depuis 5 ans le Regroupement des éco-quartiers et plus particulièrement son projet de mobilier vert et actif, conçu à partir de frênes recyclés.

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
-----------------------	-------	--------------------------	---------------------------

GRI 413 : COMMUNAUTÉS LOCALES

413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	<p>Toutes les entreprises du portefeuille investissements en capital de développement et gérées par le secteur Placements privés et investissements d'impact font maintenant l'objet d'une vérification diligente ESG depuis janvier 2022, qui comprend entre autres l'analyse de facteurs liés aux relations de travail, à la diversité et l'inclusion, aux conditions de travail et à la performance de l'entreprise en matière de santé et sécurité.</p> <p>L'action philanthropique du Fonds peut prendre la forme de dons ou de commandites, alloués à des organismes à but non lucratif dont les activités sont liées à sa mission fondamentale. Le processus d'attribution est encadré par une politique. L'action philanthropique du Fonds se décline en quatre volets distincts : (1) Sociétal (2) Causes sociales et communautaires (3) Économique (4) Réseautage.</p> <p>Enfin, l'un des volets de la mission du Fonds consiste à sensibiliser et encourager les travailleuses et travailleurs à épargner pour leur retraite. Les produits d'épargne du Fonds sont offerts à tous les travailleurs du Québec âgés de 18 ans et plus, sans aucun seuil minimal de cotisation exigé ni frais d'adhésion. Les actionnaires-épargnants bénéficient de crédits d'impôt sur les actions de catégorie A (un au Québec et un au fédéral) et peuvent adhérer à la retenue sur le salaire, ce qui leur permet d'épargner à même leur paie. Tous ces avantages permettent aux travailleurs d'épargner plus facilement.</p>	
-------	--------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

413-2	Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	<p>Aucune activité directe ne génère un impact négatif substantiel, réel ou potentiel sur les communautés locales.</p> <p>Certaines entreprises peuvent générer des externalités négatives. Les aspects positifs doivent l'emporter sur les aspects négatifs, tels que mesurés par la vérification diligente ESG.</p>	
-------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

G4-FS13	Points d'accès par type dans les régions économiquement défavorisées ou à faible population	Le Fonds dispose de 17 bureaux permanents comme points d'accès à ses actionnaires-épargnants à travers les régions du Québec à forte et faible densité de population. Le produit d'épargne du Fonds est également offert aux employés de plus de 13 800 entreprises par le biais de programmes de retenue sur le salaire.	RG, p. 17
---------	---------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

G4-FS14	Actions visant à améliorer l'accès aux services financiers aux personnes désavantagées	<p>Afin de faciliter la cotisation au Fonds, plusieurs moyens sont proposés aux actionnaires-épargnants.</p> <p>Le siège social du Fonds et les bureaux régionaux sont adaptés pour l'accès avec fauteuil roulant, pour les actionnaires-épargnants désirant se déplacer dans un point de service.</p>	
---------	----------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

GRI 415 : POLITIQUES PUBLIQUES

415-1	Contributions politiques	Le Fonds ne fait aucune contribution politique.	
-------	--------------------------	-------------------------------------------------	--

Catégorie Sociale

RESPONSABILITÉ LIÉE AUX PRODUITS

103-1 | 103-2 | 103-3

Le Fonds offre trois produits financiers dont les deux premiers sont offerts aux actionnaires-épargnants.

Il s'agit des actions de catégorie A du Fonds de solidarité FTQ, qui peuvent être enregistrées dans un REER et donner droit aux crédits d'impôt pour contribution à un fonds de travailleurs, et via sa filiale FlexiFonds, des parts de l'un des trois fonds communs de placement FlexiFonds, qui peuvent aussi être enregistrés dans un REER, un CELI ou dans un FERR. Le troisième produit financier du Fonds est offert aux entreprises et consiste en du financement sous forme de prêts non garantis ou d'une prise de participation au capital-actions. Ainsi, le Fonds est à la fois un émetteur assujéti, un fonds d'investissement et une compagnie.

Le Fonds évolue dans un univers hautement réglementé où il doit satisfaire aux exigences de plusieurs lois et règlements, où l'Autorité des marchés financiers (AMF) surveille en temps réel sa publicité, sa promotion, ses documents officiels, ses opérations d'émission d'actions, d'investissement et d'autres investissements, et peut recevoir des plaintes le concernant. Le Fonds traite avec diligence chacune des plaintes qu'il reçoit ou qui sont déposées à l'AMF. Il effectue régulièrement des sondages, des groupes témoins et des analyses des communications reçues par son service aux actionnaires-épargnants et il communique directement avec ses entreprises partenaires, afin de mesurer leur niveau de satisfaction et de comprendre leurs attentes.

Les activités du Fonds dépendent en grande partie de l'information que le Fonds génère ou qu'il collecte auprès d'actionnaires-épargnants, d'entreprises partenaires ou d'employés. Ces informations constituent la matière première du Fonds. Le Fonds assure avec rigueur la protection de son actif informationnel.

Les normes applicables dans le cadre de cette section sont les suivantes :

GRI 417 : Commercialisation et étiquetage

GRI 418 : Confidentialité des données des clients

GRI 419 : Conformité socioéconomique

Le périmètre applicable aux normes de la GRI de cette section est le Fonds de solidarité FTQ.

FAITS SAILLANTS

2021-2022

De par leur relation de proximité avec les entreprises, les investisseurs bénéficient d'un levier d'influence important auprès de ces dernières.

À titre d'exemple, le Fonds offre à ses entreprises partenaires un service d'accompagnement, qui s'articule autour de sept dimensions différentes : Stratégie, Gouvernance, Gestion environnementale, Offre et expérience centrées client, Expérience employé, Processus et Technologie.

Pour le portefeuille autres investissements, le Fonds mandate depuis plusieurs années l'organisme à but non lucratif SHARE pour entreprendre en son nom des discussions avec certaines grandes entreprises internationales. Ces discussions portent sur une dizaine de thématiques différentes, dont la transition juste, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le travail décent.

ÉLÉMENT D'INFORMATION	TITRE	COMPLÉMENT D'INFORMATION	RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES
-----------------------	-------	--------------------------	---------------------------

GRI 417 : COMMERCIALISATION ET ÉTIQUETAGE

417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	<p>Le prospectus et la notice annuelle contiennent toute l'information pertinente sur les éléments constitutifs et les exigences relatives visées pour les actions de catégorie A et les fonds communs de placement, les fonds FlexiFonds.</p> <p>De plus, la Circulaire de la direction et l'avis de convocation rassemblent des informations sur l'exercice financier et les renseignements relatifs aux votes, questions générales concernant les procurations et le conseil d'administration.</p> <p>Ces documents sont disponibles sur le site Web du Fonds et sur SEDAR.</p> <p>Le Fonds utilise divers canaux de communication pour rejoindre et informer les entreprises du Québec sur son offre de financement et sur ses produits financiers tels que le partage d'information personnalisée, l'envoi d'infolettres et la publication de communiqués de presse ou d'informations sur son site Web.</p>
-------	----------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Aucun
-------	---------------------------------------------------------------------------------------------	-------

417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Aucun
-------	-------------------------------------------------------------	-------

GRI 418 : CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DES CLIENTS

418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	<p>Aucune plainte.</p> <p>Le Fonds s'est doté d'un cadre normatif de sécurité informationnelle qui s'appuie sur le référentiel de sécurité ISO 27002 et dicte les règles de protection de l'actif informationnel du Fonds et de son réseau. Ces règles se retrouvent dans le <i>Code de sécurité informationnelle</i>. Une formation est dispensée aux employés pour les sensibiliser à la protection des données sensibles et confidentielles.</p>
-------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

GRI 419 : CONFORMITÉ SOCIOÉCONOMIQUE

419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	Aucune
-------	--------------------------------------------------------------------------------	--------

G4-FS9

Portée et fréquence des audits pour évaluer l'implantation de politiques environnementales et sociales, et d'évaluation des risques, liés aux produits et services

Ne s'applique pas au produit d'épargne du Fonds (ses actions) ni aux parts des fonds communs de placement FlexiFonds.

Pour ce qui est du processus de vérification diligente et d'intégration ESG des portefeuilles d'investissements en capital de développement et autres investissements : se référer aux éléments d'information GRI412-3, G4-FS10 et G4-FS11.

Enfin, une revue annuelle des titres compris dans le portefeuille autres investissements est réalisée, afin d'assurer sa conformité à la liste des émetteurs exclus, qui découle de la *Politique cadre de développement durable*.

G4-FS10

Pourcentage et nombre d'entreprises dans son portefeuille avec qui l'organisation a interagi sur des questions environnementales ou sociales

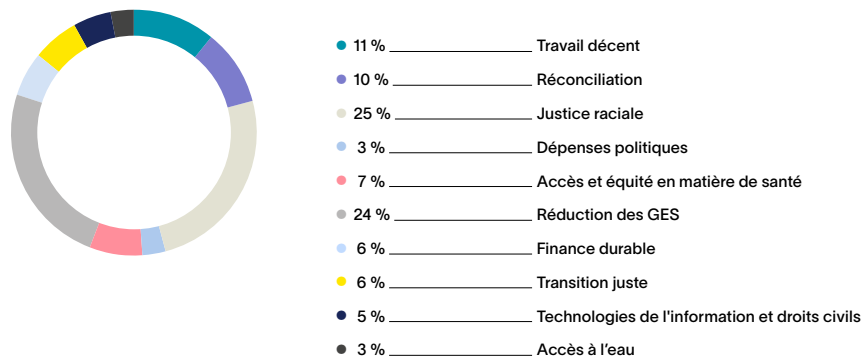
Pour le portefeuille investissements en capital de développement, le Fonds interagit avec chacune des entreprises à l'étude, lors de l'étape du préinvestissement (vérification diligente ESG). Suivant l'analyse ESG réalisée et les opportunités d'amélioration identifiées, le Fonds peut ensuite proposer un accompagnement stratégique à l'entreprise partenaire.

Par ailleurs, le Fonds mandate depuis plusieurs années l'organisme SHARE pour conduire en son nom des dialogues auprès d'entreprises ciblées au sujet d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Durant la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022, SHARE a mené au nom du Fonds un total de 108 activités de dialogue auprès de 83 sociétés, tous secteurs confondus.

RADD, p. 81

Répartition des activités de dialogue menées par SHARE au nom du Fonds en 2021-2022, par thématique



G4-FS11

Pourcentage des actifs qui sont soumis à la sélection environnementale ou sociale, positive ou négative

Tous les investissements du Fonds sont assujettis aux critères d'exclusion précisés dans la *Politique cadre de développement durable*.

Le Fonds exclut les sociétés :

- qui ne respectent pas les normes internationales dont la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions, le traité d'Ottawa sur les mines antipersonnel et toute autre convention qui est adoptée sur les armes interdites et, au cas par cas, les entreprises dont une partie de leur revenu provient de la fabrication ou de la vente d'armes ;
- faisant partie de l'industrie du tabac ;
- ayant un historique de pratiques environnementales non responsables ;
- ayant un historique de non-respect des normes du travail ou des législations concernant les droits de la personne ;
- qui ne respectent pas le Code de conduite à l'international du Fonds (ce critère s'applique uniquement au portefeuille investissements en capital de développement) ;
- qui ont des réserves de charbon servant à la production d'énergie ;
- dont les activités consistent à faire l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures au Québec ;
- dont les activités liées à la production de sables bitumineux représentent une part significative de la production totale.

Ces exclusions sont revues chaque année de manière à tenir compte de l'évolution des pratiques ESG des sociétés ainsi que des risques émergents.